



COMITE DEPARTEMENTAL DES
ALPES MARITIMES SAISON
2025–2026
REGLEMENT DES EPREUVES DE JEUNES

Seront organisées 4 animations départementales aux six armes pour les catégories suivantes :

- M9 (nés en 2017, 2018)
- M 11 (nés en 2015,2016)
- M 13 (nés en 2013, 2014)
- M 15 (nés en 2011, 2012)

En outre, seront également organisés :

- Pour les seniors (nés en 2005 et avant) un championnat départemental au fleuret et au sabre, l'épée étant concernée par les animations loisirs
- Pour les catégories M17 et M20 un championnat départemental aux trois armes, si possible.

Les tireurs classés dans les 48 premiers du classement national ne pourront participer à ces championnats départementaux.

CALENDRIER DES ANIMATIONS :

A/ M 9, M11, M13, M15 :

- Dimanche 7 décembre 2025 : La Colle sur Loup
- Dimanche 15 mars 2026 : Le Cannet
- Dimanche 3 mai 2026 : Mandelieu
- Dimanche 7 juin 2026: Finale à Cagnes sur Mer

B/ M17 M20 :

- Open départemental sabre M17 H et D – OGC Nice : 21 février 2026
- Championnat départemental sabre M17/M20 H et D – OGC Nice : 18 avril 2026

C/ SENIORS :

- Open départemental sabre Senior H et D – OGC Nice : 21 février 2026
- Championnat départemental sabre/fleuret Senior H et D – OGC Nice : 18 avril 2026

D/ VETERANS :

- Open départemental sabre vétérans H et D – OGC Nice : 21 février 2026
- Championnat départemental sabre/fleuret vétérans H et D – OGC Nice : 18 avril 2026

	Dernier appel	Début de la compétition
M15 Fleuret, épée, sabre	9H15	9H30
M13 Fleuret, épée, sabre	10H45	11H00
M11 Fleuret, sabre	12H15	12H30
M19 Fleuret, sabre	14H15	14H30

Pour les championnats départementaux M17, M20 et seniors les horaires seront fixés par l'organisateur.

FORMULE :

- **M9 : à partir de 8 tireurs** : 2 deux tours de poule sans éliminés, en privilégiant les poules de 5 tireurs
Si moins de 8 tireurs : un tour de poule et tableau
- **M 11, M13, M15, M17, M20 et seniors** : un tour de poule puis tableau d'élimination directe.
- Dans tous les cas on ne tire pas la troisième place.

Un tireur ne peut pas participer à deux épreuves dans la même journée.

DUREE DES RENCONTRES :**POULES :**

- M9 : 3 touches, 2 minutes
- M11 : 4 touches, 2 minutes
- M 13 fleuret épée : 4 touches, 3minutes
- M13 sabre : 5 touches
- M 15 : 5 touches, 3 minutes
- Seniors : 5 touches, 3 minutes

TABLEAUX :

- M9 : 6 touches en deux fois 2 minutes avec 1 minute de pause
- M11 : 8 touches en deux fois 2 minutes avec 1 minute de pause, au sabre pause à 4 touches
- M13 fleuret épée : 8 touches en deux fois 3 minutes avec 1 minute de pause
- M13 sabre : 10 touches avec 1 minute de pause à 5 touches
- M15 fleuret épée : 10 touches en deux fois trois minutes avec une minute de pause
- M15 sabre : 15 touches avec une minutes de pause à 8 touches
- Seniors fleuret épée : 15 touches en trois fois 3 minutes avec une minute de pause
- Seniors sabre : 15 touches avec pause à 8 touches

EQUIPES :

- M 9 : relais à l'italienne de 2 ou 3 tireurs par relais de 3 touches
- M11 : 27 ou 36 touches relais de 3 ou 4 touches en 2 ou 3 minutes
- M13 : 36 touches 9 relais de 4 touches en 3 minutes

LONGUEURS DE PISTES :

- M9, M11 et M 13 fleuret épée : 10 mètres plus dégagements, distance de mise en garde : 3 mètres soit 1m50 de chaque côté de la ligne centrale

- M13 sabre à seniors trois armes : 14 mètres plus dégagement, distance de mise en garde : 4 mètres, soit 2 mètres de chaque côté de la ligne centrale

ARMES ET TENUES :

- M9 : lames 0, poignées droites françaises, vestes, pantalons, sous cuirasses : 350 NW
- M11 : lames 0 ou 2, poignées droites françaises, vestes, pantalons, sous cuirasses : 350 NW.

Pour les filles, protège poitrine obligatoire (cf règles techniques et de sécurité FFE)

- M13 : lames 2, poignées libres, tenue 350 NW, sous cuirasses 800 NW, pour les filles protège poitrine obligatoire (cf règles techniques et de sécurité FFE)

- M15 à séniors : lames 5, poignées libres, tenues 350 NW, sous cuirasses 800 NW, pour le sabre gant 800 NW, masque à double attache avec bavette conductrice au fleuret. Pour les dames : protège poitrine plus tissu mousse obligatoire.

ORDRE ET DISCIPLINE

Il est rappelé que, conformément au règlement sportif de la FFE :

"Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs) qui participent ou assistent à une "épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre sans troubler le bon déroulement de l'épreuve.

" Au cours des assauts, personne n'est autorisé à aller près de la piste, à donner des conseils "aux tireurs, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs, à les injurier, les importuner de quelque façon que "ce soit.

"L'arbitre a l'obligation de faire respecter ces consignes et d'arrêter immédiatement tout acte "troublant le bon déroulement de l'assaut"

Il est également rappelé que le coaching n'est pas autorisé lors des phases de poules et que pendant les matchs éliminatoires de tableau il n'est permis que pendant les phases de pause. Afin que ces règles soient respectées il est demandé aux organisateurs de fermer l'ensemble du plateau avec des barrières ou de la rubalise et de positionner en fond de piste une chaise de chaque côté de la piste pour le coaching des matchs éliminatoires.

En outre, les spectateurs ne doivent pas être présents autour des pistes sauf pour prendre des photos des podiums.

Afin de respecter ce règlement et pour le bon déroulement des compétitions il sera mis à la disposition des organisateurs des brassards qui seront remis aux personnes dont la présence est autorisée ponctuellement sur le plateau à savoir

- Les arbitres quand ils officient
- Les Maîtres d'Armes ou accompagnateurs pendant les phases de coaching

La liste des accompagnateurs devra être fournie au CD 06 escrime (marianne.savin@neuf.fr) avant la date limite d'inscription des tireurs par le Club concerné. En cas d'absence du MA possibilité de désigner 1 accompagnateur jusqu'à 5 tireurs, 2 jusqu'à 10 puis 1 par tranche de dix tireurs supplémentaires. Les accompagnateurs devront être licenciés au Club des tireurs qu'ils accompagnent.

- Les bénévoles de l'organisation pour toute action qui nécessite leur présence.

Enfin, les compétitions devront se dérouler dans le strict respect des règlements sanitaires qu'ils résultent de directives nationales ou de dispositions propres au département ou à la commune où se déroule l'épreuve.

Le directoire technique et les organisateurs devront veiller tout particulièrement à l'application de l'ensemble de ces règles.

DROITS D'ENGAGEMENT :

12 euros par tireur.

A l'issue de la compétition, le CD 06 escrime facturera 2 euros par engagé au club organisateur.

RECOMPENSES

Aux quatre premiers pour toutes les catégories, sauf pour les M9 qui seront tous récompensés.

Pour les M9, chaque enfant sera récompensé par une médaille.

Le titre de champion départemental sera attribué au tireur qui totalisera le plus de points calculés sur les trois meilleurs résultats sur les quatre animations. En cas d'égalité les tireurs seront départagés par la somme de l'ensemble des compétitions auxquelles ils auront participé.

Pour figurer au classement il faudra avoir participé à au moins deux épreuves sur quatre.

Les quatre premiers de ce classement départemental seront récompensés par le Comité Départemental.

Pour l'achat des récompenses des animations il est alloué au club organisateur une somme forfaitaire de 15 euros par catégorie à chaque arme avec au moins 4 participants.

A l'issue de chaque animation, il devra être adressé à Mme WEIBEL Présidente du Comité Départemental une facture comprenant le forfait récompenses ainsi que le montant des droits d'engagement perçus et celui des indemnités d'arbitrages versées.

INDEMNITES ARBITRAGE

Journée :

- Arbitre national : 70€, en formation nationale 50€
- Arbitre régional : 45€
- Arbitre territorial et en formation régionale : 30€
- Arbitre en formation territorial et blason vert : 25€

Demi-journée :

- Arbitre régional 25 €
- Arbitre territorial et en formation régionale : 20 €
- Arbitres en formation territoriale et blason vert : 15 €

Les arbitres doivent porter une tenue décente excluant les shorts, survêtement, hauts courts...
Un pantalon plutôt de couleur sombre (jean ou autre) et un haut également de couleur sombre (type tee-shirt manches longues ou courtes noir ou bleu foncé) sont recommandés.

ENVOI DES REGLEMENTS ET DES RESULTATS :

Le règlement des épreuves doit être mis en ligne au moins 15 jours avant la date retenue, et plus tôt si elle est précédée de vacances.

Les clubs doivent être informés par mail de cette mise en ligne.

Les résultats devront être envoyés sous la forme de fichiers FFF et PDF par le club organisateur à Madame WEIBEL, présidente du Comité Départemental (marianne.savin@neuf.fr) pour mise sur le site de la FFE et celui du Département et établissement du classement.

ENGAGEMENTS TIREURS ET ARBITRES

Les engagements doivent être faits en ligne sur le site de la FFE avant le mercredi soir 23h.59.

En ce qui concerne les engagements éventuellement pris sur place, ils seront soumis aux règles fédérales en la matière.

Pour toutes les catégories, si les engagements adressés comportent moins de trois tireurs (hommes + dames) l'épreuve sera annulée et les organisateurs devront prévenir le ou les clubs concernés afin d'éviter des déplacements inutiles.

Chaque club doit fournir un arbitre à partir de 4 tireurs engagés et deux arbitres à partir de 9 tireurs engagés.

Les arbitres inscrits par leur club lors des engagements seront prioritaires.

MATERIEL

Le matériel du CD06 Escrime est prêté aux clubs remplissant les conditions suivantes :

- L'organisateur de la compétition doit être membre actif du CDE 06, c'est-à-dire à jour de sa cotisation
- La compétition doit se dérouler sur le Territoire des Alpes-Maritimes ou Monaco
- L'organisation de la compétition a été approuvé, par les adhérents, lors de l'Assemblée Générale annuelle.
- Le matériel sera prêté en priorité aux compétitions départementales du CDE 06
- Le nombre de prêt par club est limité à 2 compétitions par an, au-delà une participation financière sera demandée.

Dans tous les cas de figure, les organisateurs devront faire la demande de matériel auprès de la Présidente.

Si la demande est acceptée et après signature d'une convention de prêt et/ou location, ils pourront ensuite le retirer chez Christel GAVEN à Mougins en prenant rendez-vous par téléphone par mail christel.gaven@wanadoo.fr

Ils devront, au retour, signaler les appareils ou enrouleurs en panne en apposant un scotch avec la mention HS ou "en panne".

FORMATION ARBITRES DEPARTEMENTAUX :

Le Comité Départemental organisera si nécessaire des stages de formation pour les candidats à l'arbitrage départemental et les blasons verts.

STAGES DE FORMATION

Les Présidents de clubs devront informer Mme WEIBEL dans les meilleurs délais des noms de leurs tireurs devant participer à des stages de formation animateurs, éducateurs.... afin que puisse être organisée une participation financière éventuelle du Comité à cette formation.

Une demande écrite est obligatoire.

COTISATIONS A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

Chaque club devra s'acquitter d'une cotisation à l'Association Départementale fixée pour la présente saison à :

- 60 euros si moins de 50 licenciés
- 80 euros entre 50 et 100 licenciés
- 90 euros entre 100 et 150 licenciés
- 95 euros entre au dessus de 150 licenciés
- 100 euros au dessus de 300 licenciés